



Il était une Foy

Janvier 2021

N°51

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année, tournons-nous

vers l'avenir, mais tirons aussi les leçons de la crise sanitaire que nous traversons.

Les restrictions de nos libertés, les réductions de nos relations sociales nous ont bien fait comprendre comme nous devrions les apprécier lorsque la vie se déroule normalement.

Nous avons été touchés collectivement et c'est ensemble que nous devons nous mobiliser pour construire le monde de demain sans que ce soit obligatoirement « le monde d'avant ».

Au nom des l'ensemble des élus et des agents communaux, je vous présente tous nos vœux pour 2021. Notre motivation est toujours aussi forte pour vous accompagner dans votre quotidien. Et j'espère que nous retrouverons le dynamisme des bénévoles de nos associations pour partager à nouveau des moments de convivialité.

La vie du village s'organise bientôt autour des projets que vous allez voir aboutir : construction du nouveau complexe scolaire, nouveau bâtiment pour le service technique, piste cyclable, déploiement de la fibre optique, zone d'activités...

Ce journal vous présente les équipes des agents communaux qui sont à votre service. C'est aussi l'occasion pour moi, au nom des élus, de les remercier bien plus encore que les années précédentes. Ils ont répondu présents pour pallier aux impacts de la crise sanitaire. Leurs actions au quotidien ont souligné l'importance de leur rôle.

Restons confiants, soyons solidaires. Et continuez à prendre soin de vous.

Votre Maire,
François Vives

Vos agents

Vous présentent leurs meilleurs vœux



Service Technique (de gauche à droite, pour toutes les photographies ci-contre) : Richard BARBAOUAT, Fausto TRIS, Éric JOUBERT, Jean-Marc DELPECH & Anthony DELORD (agents), Philippe BOUTRY (responsable).

Service Restauration et Entretien : Nadine PUJOL (responsable), Fanny ALPHAND (agent d'entretien), Nathalie BAZZO (agent de restauration), Patricia LACLARIO & Sandrine RIZZETTO (agents d'entretien), Betty BALONDRADE (agent d'animation du Service Ludothèque), Chantal GIRAL & Brigitte CASTIGUE (agents d'entretien).

Service administratif : Olivier SACAREAU (responsable des services), Gilles MARTIN (comptabilité), Céline AMARDEILH (accueil), Nicolas MERESSE (marchés publics associations & cimetières), Cassandre HAUTCOEUR (ressources humaines & communication), Anne DECARPENTRIE (urbanisme, absente sur la photo).



Service école : Sandrine RUIZ, Myriam OLIVIER & Sandrine RANDÉ (ATSEM). ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Dans votre journal de janvier...

Action Municipale > Page 2

Le personnel communal à votre service

Enfance Jeunesse > Page 5

Le repas scolaire à 1€

Action Municipale et 3CG > Page 4

Zoom sur la 3CG

Vivre à Sainte-Foy > Page 6

Portrait : Sœur Marie

Service public

Restrospective 2020 : merci à nos agents

Nous adressons à nos agents un grand MERCI pour l'année qui vient de s'écouler.

Plus encore que d'habitude, leurs actions au quotidien ont souligné l'importance de leur rôle. En mars, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu pour effet le confinement des agents du service administratif pendant deux semaines, Un agent administratif et l'agent de la ludothèque (celle-ci étant fermée) ont continué à venir et ont appelé les personnes âgées (dispositif Foyens Solidaires) afin de connaître leurs besoins et les aider si nécessaire.

Le Responsable des Services de la mairie a réalisé un important travail de planification pour maintenir la continuité du service public. Les agents administratifs ont ainsi

pu revenir travailler par binôme en suivant un planning défini et les agents du service technique ont également assuré un roulement.

Le service d'entretien/restauration et celui de l'école ont été mis largement à contribution. Les agents ont dû respecter des protocoles sanitaires stricts afin de pouvoir accueillir les enfants dont les parents avaient des métiers prioritaires.

Pendant le second confinement, les protocoles sanitaires ont été assouplis, les écoles sont restées ouvertes, seules les salles des fêtes étaient fermées au public. Tous les agents étaient présents sur leur



Incendie du bus VERDIE devant la mairie

poste de travail.

Autre fait marquant de l'année 2020, le bus VERDIE qui a pris feu le 3 septembre 2020 devant la mairie. Il faut noter les bons réflexes des agents administratifs qui ont aussitôt appelé les pompiers.

Tout au long de cette journée les agents du service technique ont travaillé sans relâche et ont accompli un travail remarquable. Quelques heures après l'incendie, le parvis de la mairie et la voirie étaient parfaitement nettoyés !

Le personnel communal à votre service !

La mairie est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population. Pour cela, le maire s'appuie sur le personnel des services municipaux. Vous croisez ces employés communaux quasiment tous les jours, mais que font-ils et qui sont-ils ?

Le personnel communal est composé de plusieurs sections. **Le personnel administratif** travaille dans la mairie : accueil du public, état civil, comptabilité, communication, urbanisme, ressources humaines, marchés publics....

Le personnel technique travaille à l'entretien courant des biens et des bâtiments communaux mais aussi de la voirie communale et des espaces verts : un métier de touche à tout qui demande aux agents disponibilité, sens de l'organisation, intelligence manuelle, patience et relationnel.

Le personnel de l'école ou ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) a la charge d'assister le personnel enseignant des classes de maternelle pendant le temps scolaire.

Le personnel d'entretien et de restauration scolaire assure pour sa part le service de res-

tauration : dresser les tables, préparer le nécessaire au repas des élèves, les aider si besoin, débarrasser et nettoyer la salle. Ces agents entretiennent aussi les bâtiments municipaux : salles des fêtes, salles de classe, ALAE, salle de motricité, salle informatique, BCD, ... et la mairie.

Le personnel de la ludothèque a un rôle d'animation et d'éveil auprès des enfants autour des jeux et des livres

Soit plus de 20 agents qui assurent le bon fonctionnement de la commune, chacun avec ses compétences auxquelles doivent s'ajouter la discrétion, le sens du service public et de l'intérêt général.

Organisation de la fonction publique territoriale

La Fonction Publique Territoriale (FPT) s'est structurée dans les années quatre-vingts, au moment de la décentralisation.



Accueil ouvert dans le respect des gestes barrières



Une classe s'est installée à la mairie pendant la COVID

La loi du 26 janvier 1984 pose les principes généraux de son organisation.

Répartie en plus de 250 métiers territoriaux, elle s'organise en huit filières. Chaque filière est organisée en cadres d'emplois répartis par niveaux hiérarchiques (A, B, C). A chaque cadre d'emplois correspond un statut particulier qui précise les fonctions qui se rattachent aux emplois et métiers qui peuvent être exécutés (définitions, détail des tâches...):

- la catégorie A : concerne les fonctions de direction, d'expertise ou d'encadrement
- la catégorie B : concerne les fonctions d'application, d'encadrement intermédiaire
- la catégorie C : concerne les fonctions d'exécution.



Newsletter

Restez informés

Vous souhaitez rester informé.e des événements et des dernières actualités de Sainte-Foy, recevoir périodiquement toutes les informations pratiques :

Abonnez-vous à la newsletter !

Allez sur [le site internet de la commune](#), indiquez votre adresse mail et validez le mail de confirmation.



Service technique

Nouveaux locaux très attendus par les agents



La réflexion sur le déplacement du service technique est engagée depuis 2016. Le projet vise à extraire ces bâtiments du centre-ville pour consacrer le quartier-est du village à la crèche, à la maternelle et au futur complexe scolaire.

Les normes de conditions de travail des agents et l'objectif de construire un bâtiment éco-responsable ont participé à la définition du projet avec orientation sud, charpente et bardage en bois, éclairage naturel et différentes zones traitées selon leur utilisation. Il est prévu une zone de 80m² chauffée avec bureau d'accueil, sanitaire et salle de repas puis un atelier tempéré et deux zones dévolues au ran-

gement du matériel, l'une close et l'autre ouverte pour les gros engins.

Durant quatre années, les règles de l'urbanisme ont imposé de nouvelles contraintes. Il a fallu changer de lieu et retravailler l'implantation du projet sur le terrain près du stade au lieu du terrain de l'ancienne station d'épuration.

L'agence Collart architectes travaille avec les élus depuis 2017.

Le projet a été défini au travers de 11 lots. Un appel d'offres a suivi entre octobre et mi-novembre 2020. Cinquante réponses ont été analysées fin 2020. La construction est prévue début 2021 et devrait durer 6 mois.

Ce projet de 450 000€ HT est assuré sur les fonds propres de la commune avec une subvention du conseil départemental de 145 000€ et 23 000€ de la Communauté de communes 3CG.

Voiries

Les aménagements de voirie continuent

Quelques nouveaux aménagements pour le bien être des petits et grands, à pied, à vélo ou en voiture.

Place Henri Dunant, les places de parking ont été réaménagées et élargies, des barrières posées pour sécuriser la circulation piétonne.

La matérialisation des stationnements sur plusieurs secteurs du centre-bourg et le sens de cheminement rue du Chemin de Ronde ont été réalisés. Les prochaines réalisations : la création de la rue qui desservira le nouveau groupe scolaire allant de la maternelle vers la RD632 et le réaménagement de la rue St Jude.

Le département a aussi repris ses activités de voirie à la fin de la période de confinement. La route de la Salvetat a été traitée sur



Matérialisation du stationnement

l'intégralité des 5 kilomètres en bicouche. Le pont qui enjambe le ruisseau la Galage, route de Saiguède, a été renforcé.



Bois classé des « Près de la Vigne » Sécuriser pour mieux en profiter

Le bois classé des Près de la Vigne ainsi que les arbres le long du chemin du Couloumé ont été endommagés lors de la tempête de 2004.

En juin 2019, à la demande de la mairie, l'ONF (Office National des Forêts) a réalisé une expertise des arbres touchés concluant à la nécessité d'élaguer ou d'abattre une grande partie du bois. Un an plus tard, dans le cadre du suivi et de la surveillance de ces arbres, une nouvelle expertise a confirmé le

diagnostic. Depuis quelques mois, les abords du bois ont été sécurisés en attente des travaux prévus pour le premier trimestre 2021. Une campagne de replantation participative sera programmée fin 2021 afin de maintenir ce poumon vert au cœur du futur complexe scolaire. Les abords du city-stade et du bois seront ensuite aménagés avec notamment la mise en place de bancs et de tables de pique-nique réalisés par l'association 3PA de Lahage.

Zoom sur Cœur de Garonne

Des services performants et d'envergure grâce à la mutualisation



L'intercommunalité exerce pour les 48 communes (35000 habitants) qui la composent des services/ activités mutualisés (dénommés « compétences ») à l'échelle de son territoire.

Cette mutualisation permet en plus de la réduction des coûts, de gagner du temps, d'améliorer la qualité d'un service et de concrétiser des investissements qui ne sont pas possibles à l'échelle d'une commune.

A partir de ce N°51, une des compétences intercommunales sera présentée en détails dans votre bulletin municipal.

Nous commencerons donc par la **compétence développement économique**, dont les principales missions sont :

- Accueillir et orienter les porteurs de projets pour la création, la reprise, la transmission et le

développement d'entreprises,

- Créer, requalifier, développer, animer et commercialiser les zones d'activités,
- Participer à l'animation du réseau des acteurs économiques (partenaires institutionnels, entreprises...).

La Communauté de communes Cœur de Garonne, en cohérence avec les actions de la Région Occitanie, propose aussi des **mesures spécifiques liées à la crise sanitaire** pour soutenir les entreprises :

- Avances remboursables pour les loyers, ressources humaines spécifiques, besoins en fond de roulement,
 - Subventions pour les investissements liés aux mesures sanitaires (équipements et aménagements).
- Sur le territoire intercommunal, 12 Zones d'Activités (ZA) sont en

fonctionnement, la prochaine sera installée sur notre commune : ZA Le Couloumé.

Comme chaque année, la Communauté de communes Cœur de Garonne publie son rapport d'activité. Il est consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

La Communauté de communes Cœur de Garonne **s'engage dans la durée pour le développement économique au travers d'actions concrètes :**

Immobilier des entreprises

- Attribution d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Les couveuses d'entreprises BGE permettent aux porteurs de projets :

- D'expérimenter un projet de création d'activité,

- De tester un projet en situation réelle et de se former à leur nouveau métier de chef d'entreprise.

La Coopérative d'activité et d'entrepreneurs salariés (CAE) Impuls'ions assure

- Hébergement comptable, social, juridique et fiscal des activités qu'elle accompagne.

Initiative Comminges : des prêts d'honneur

- Soutien à la création, au développement et à la reprise d'entreprises locales,
- Prêts d'honneur, sans intérêts et sans garanties.

Entretien des fossés

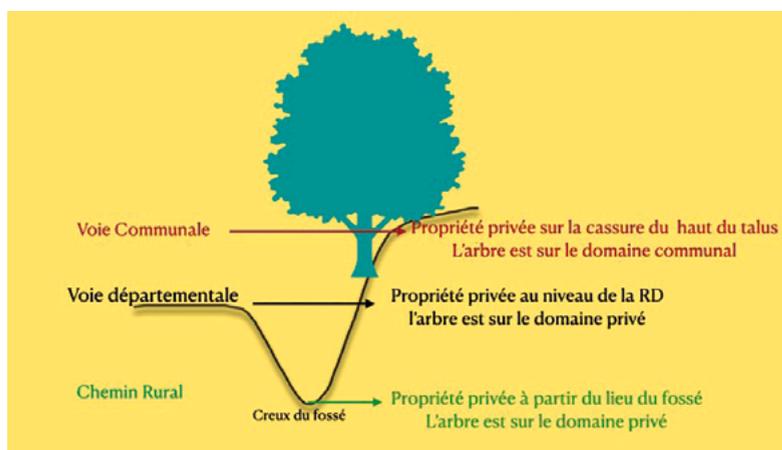
Qui fait quoi ?

Les fossés sont destinés à permettre le bon écoulement des eaux. Leur entretien régulier (enlèvement des branches, des déchets), comme celui des haies ou des talus, est nécessaire et obligatoire. Il incombe au propriétaire du terrain en limite.

Attention, la limite de propriété se définit différemment s'il s'agit d'une voie départementale, d'une voie communale, ou d'un

chemin rural. (Le croquis ci-dessous vous expose les 3 cas.)

Les curages des fossés sont de la compétence du département ou de la Communauté de communes Cœur de Garonne. Quant aux élagages ou abattages des arbres devant votre propriété, pensez à bien vérifier qui en est le propriétaire avant d'intervenir et n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie si besoin.



Foncier communal

« Le clos du Trujol »

La commune dispose d'une réserve foncière d'environ 4000m² en zone constructible située en entrée de village.

Afin d'obtenir un apport financier indispensable pour les différents grands projets à venir (nouveau groupe scolaire, ateliers du service technique, piste cyclable), ce terrain a été divisé

en 3 lots à bâtir qui sont à la vente depuis début novembre. Des travaux de viabilisation sont effectués en entrée de village sur la route de Rieumes. Ils concernent ce nouveau « mini » lotissement, situé à proximité immédiate du centre-bourg et baptisé « Le Clos du Trujol », en référence au ruisseau situé en contrebas.

Ecole

Le complexe scolaire élémentaire va se concrétiser en 2021 et 2022

Point d'étape sur l'avancée du projet : le chantier débutera en 2021 par le terrassement.

En 2019, quatre articles dans les bulletins municipaux vous ont rapporté les éléments marquants du projet : les autorisations d'urbanisme, le concours d'architecte, les grandes lignes du projet, son esquisse et son coût de 4 millions d'euros.

En 2020, COVID-19 oblige, les échanges entre élus, architecte et bureau d'étude, se sont déroulés à distance par visio-conférence pour aboutir à une définition fine du projet en 14 lots, un par métier du bâtiment.

Un appel d'offres a été lancé de la fin septembre à la mi-novembre, auquel 72 entreprises ont répondu. L'analyse et la recherche d'adéquation entre la définition

et l'offre de l'entreprise se sont terminées avant Noël.

Parallèlement, la mairie a établi un plan de financement dans lequel interviennent les subventions, la vente de terrains communaux et le recours à l'emprunt. A ce jour, les taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont laissées en dehors du plan de financement, car l'Etat a engagé leur modification avec la suppression de la taxe d'habitation sur plusieurs années.

En 2021, le chantier de construction débutera par le terrassement. Les déplacements d'engins se feront en dehors des temps



Plan du futur complexe scolaire

d'accès à l'école. La sortie prévue vers la D632 devrait être réalisée dans le même temps en version « chantier ».

Repas scolaire à 1€

Une action forte pour réduire les inégalités sociales

Pour aider des communes à mettre en place une tarification sociale de la restauration scolaire, la loi de Finances de 2019 a instauré un soutien financier qui se traduit par le versement de subventions dans certaines conditions.

Ces conditions, recevoir de l'Etat une dotation de solidarité rurale (DSR) et avoir une tarification des repas d'au moins trois tranches en fonction du Quotient Familial (QF), sont réunies à Sainte-Foy où une tarification sociale des repas en six tranches est en place depuis 2011.

Désormais, pour les tranches basses jusqu'au QF de 900€, le repas sera facturé 1€ aux familles et l'Etat versera 2€ à la commune.

Le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier de ce dispositif les familles de Sainte-Foy et des communes dont les enfants sont acceptés par dérogation. Une étude menée les années passées montre qu'un tiers des



Le réfectoire de la cantine décoré pour Noël

élèves peuvent bénéficier de cette mesure.

Dans le même temps, le contrat de restauration scolaire arrivé à son terme en novembre 2020 a été renouvelé pour une durée de trois ans. Le contrat est attribué au prestataire ELIOR qui fabrique les repas dans les cui-

sines de l'EHPAD et les livre à la cantine en liaison chaude.

A partir du mois de janvier 2021, la grille tarifaire sera donc modifiée pour remplir les conditions du repas à 1€ et les tarifs des tranches hautes seront modifiés en fonction du nouveau contrat avec ELIOR.

Conseil Municipal des Jeunes

Venez y participer !

Un Conseil Municipal des Jeunes, qu'est-ce que c'est ? C'est un Conseil Municipal « consultatif » composé de jeunes élus ou volontaires qui ont le sens de la responsabilité et souhaitent participer à la vie de la commune en ayant la possibilité de préparer, proposer, et réaliser des projets concrets, d'apprendre à s'exprimer mais aussi à écouter et à respecter la parole des autres.

Pour se présenter au Conseil Municipal des Jeunes de Sainte-Foy, il faut avoir entre neuf et seize ans, résider sur la commune, avoir l'autorisation de ses parents.

Tu veux devenir un acteur de ton village pour exprimer tes attentes, être à l'initiative de projets et enfin participer à leur réalisation alors contacte nous ! (Date limite de candidature le 26 février 2021).

> mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Tél : 05 61 91 73 09

Portrait

Sœur Marie, membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vous avez certainement déjà croisé sa petite silhouette énergique et son doux sourire. Sœur Marie est une des dernières résidentes du couvent de Sainte-Foy. En plus de ses activités liées à la vie religieuse, elle donne de son temps aux personnes âgées de notre commune.

Bonjour Sœur Marie. D'où venez-vous ?

Je suis née dans un petit village de Castille en Espagne : Santervás de la Vega. C'est là, qu'à 17 ans, j'ai intégré la congrégation Notre Dame de la Compassion où j'ai étudié pour être institutrice.

Comment et pourquoi êtes-vous venue vivre en France ?

Une première fois, à 20 ans, j'ai été envoyée à Toulouse pour apprendre le français. En même temps je suivais des cours de philosophie à l'université. Je me rappelle, c'était rue du Taur. Je suis restée deux ans, puis je suis retournée en Espagne dans ma congrégation.

Quelques années plus tard, suite au concile Vatican II, l'Eglise a conseillé aux congrégations peu nombreuses de se regrouper. On m'a alors demandé de partir en Picardie, parce que je parlais français. J'ai accepté, après quand même quelques hésitations, et pour une année seulement.

Là-bas, j'ai enseigné l'espagnol, à Compiègne. Finalement, je m'y suis beaucoup plu. J'avais un très

bon contact avec les élèves. Tout le monde m'a accueillie à bras ouverts. J'y suis donc restée... 35 ans !

Comment vous êtes-vous retrouvée à Sainte-Foy

En 2000, j'ai pris ma retraite de l'enseignement, et en 2013, j'ai décidé de me rapprocher d'une partie de ma famille qui vit dans la région toulousaine. J'ai donc intégré la congrégation Notre Dame de la Compassion de Sainte-Foy.

Et un jour, vous avez poussé la porte de la mairie...

Je me sentais un peu désœuvrée, alors je me suis présentée à la mairie pour savoir si je pouvais me rendre utile. J'ai été très bien accueillie. François Vives, le maire, et Franck Feldmann, l'ancien responsable du CCAS m'ont proposé une liste de personnes âgées à visiter. Aujourd'hui, je les visite régulièrement, je discute avec elles, je les aide si besoin.

Avez-vous d'autres activités ?

Bien sûr ! je fais partie d'un petit groupe qui s'occupe de l'anima-



tion liturgique dans quelques villages alentour. Nous préparons les messes dominicales, par exemple. Je suis aussi chargée de préparer les familles au baptême des bébés.

Que vous apportent les visites que vous effectuez ?

Moi qui ai surtout travaillé avec des jeunes, j'apprends beaucoup au contact des personnes âgées. J'apprends à les comprendre, à être dans la bienveillance, plutôt que dans le jugement.

Il arrive aussi que ma présence permette d'apaiser certains conflits, entre voisins ou en

famille. Les gens, parfois, me confient des choses qu'ils ne confieraient à personne d'autre et je sens que ça leur fait du bien. Je me sens utile !



C'est arrivé ! Une naissance à Sainte-Foy

Cela n'était pas arrivé depuis presque 30 ans... Rafaël GUILHEM CABOR-DERIE est né à la maison !

C'est à Sainte-Foy que ses parents Coralie et Axel ont choisi de s'installer depuis la fin du mois d'août 2020, et c'est dans leur nouvelle demeure qu'ils ont choisi d'accueillir leur petit garçon qui est arrivé sans problèmes le 15 novembre à 23h53. Bienvenue à ce nouvel habitant, félicitations à ses parents.

Hommage

Monsieur Gilles Castéran nous a quitté

Il avait 95 ans et pour beaucoup de Foyens de plus de 50 ans, c'était LE directeur de l'école qui ne portait pas encore le nom de Jules Ferry.

C'était le maître qui de 1957 à 1980 faisait classe aux « grands », en bas et habitait en haut de la mairie avec ses enfants et sa femme qui assurait la classe des plus jeunes.

Mais son rôle ne s'arrêtait pas là : 1^{er} adjoint au maire, président du club de rugby, chanteur à la chorale..., il était très impliqué



dans la vie du village. Après sa retraite, on ne le voyait plus que très rarement à Sainte-Foy, mais il passait toujours dire

un petit bonjour et partager l'amour des montagnes où il était né avec les jeunes enseignantes qui lui avaient succédé.

COVID-19

Nouvelles solidarités, nouvelles habitudes

2020 restera dans les mémoires comme une année bien difficile qui aura cependant permis la mise en place d'actions de solidarité.

Grâce à des initiatives individuelles, à la mise en place du dispositif « Foyens solidaires », et à l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, de nombreuses personnes ont été mises en contact les unes avec les autres. Les plus âgées ou les plus fragiles ont régulièrement été appelées par téléphone et certaines ont été aidées matériellement.

Les années à venir pourraient bien voir ce besoin de solidarité s'accroître. Les canicules de plus en plus fréquentes en sont un exemple. Afin que les équipes municipales puissent vous venir en aide en cas de besoin, n'hésitez pas à vous manifester et à demander à être inscrits sur le registre



Solidarité sur le marché

des personnes à contacter. Parallèlement, pour limiter les déplacements et les risques de contagion, pensez aux commerces de proximité et notamment à notre marché de plein vent dominical. Sa fréquentation

est en hausse depuis la rentrée et l'arrivée de deux petits nouveaux : un artisan savonnier et un paysan meunier.

Consultez le site de la mairie pour plus d'informations !

Centre Communal d'Action Sociale



Le colis de Noël

Vous avez plus de 65 ans, vous avez reçu un courrier vous invitant à venir en mairie retirer votre colis de Noël avant le 6 mars. **N'oubliez pas !**

Collecte

Le CCAS organise une collecte de denrées alimentaires et de jouets, dans le hall de la mairie, jusqu'au 15 janvier 2021.

PPI (Plan Particulier d'Intervention) Des exercices grandeur nature pour vérifier l'organisation des secours en cas d'accident...



Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est établi en vue de protéger les populations, les biens et l'environnement pour faire face aux risques particuliers d'accidents majeurs liés à l'existence et au fonctionnement de sites industriels classés SEVESO notamment.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan, qui fait partie du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) relèvent du préfet de département.

Le mercredi 18 novembre 2020, le PPI de l'entreprise LACROIX RUGGIERI située à Sainte-Foy a été testé.

Ce type de simulation est organisé tous les deux ans par le préfet de la Haute-Garonne avec l'ensemble des services concernés, notamment les mairies de Sainte-Foy et de Cambarnard.

Cette année, le but était de tester la procédure de déclenchement du PPI et la mise en place des structures de commandement en cas d'accident industriel qui surviendrait en dehors des heures ouvrées.

Rappel : pour pouvoir vous informer en cas d'accident, nous vous remercions de communiquer à la mairie votre adresse mail et votre n° de téléphone portable.

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale. Nous ouvrons le bulletin aux deux listes du Conseil Municipal à partir de ce N° 51

« Sainte-Foy ensemble »

Une composition d'équipe pertinente : nous sommes fiers d'avoir constitué un groupe pour moitié expérimentés en tant qu'élus et pour une autre moitié, nouveaux avec une capacité de propositions dynamisante. L'expérience des « anciens » a permis de tenir bon face à la crise sanitaire. Malgré ces contraintes, il a été possible de finaliser dès cette première année, un de nos engagements de campagne au travers de la mise en place de repas à 1€ à la cantine scolaire. Ce projet, soutenu par l'Etat a pris une dimension encore plus importante et indispensable dans la période de crise sociale que nous traversons. L'implication des membres de l'équipe « Sainte-Foy Ensemble » dans ce type de projet est à souligner. Au-delà de ceux qui ont été élus, l'ensemble des membres de l'équipe « Sainte-Foy Ensemble » sont à votre écoute. Très bonne année à tous, prenez soins de vous.

« Au plus près des foyens »

Bonjour à toutes et tous. Le 15 mars dernier ont eu lieu les élections municipales. Vous avez été 47,48% à nous apporter votre confiance et nous vous en remercions. Nous sommes quatre élus pour vous représenter : Patrice LONG, conseiller communal, membre de la commission urbanisme ; Aline MARTRES, membre du CCAS, suppléante de la commission appel d'offres ; Gérard ROLLAND, membre de la commission finances ; Marie-Noëlle VISE, membre du CCAS. La législation ayant évolué, nous disposons d'un encart de mille signes dans la revue de Ste-Foy. Cet espace sera le moyen de faire valoir notre vision de la gestion municipale, relever ce qui peut être bon pour l'intérêt général mais aussi apporter la pluralité des avis et vous éclairer sur les décisions prises et les projets en préparation. Pour être en lien avec vous, échanger et soutenir vos demandes : aupluspresdesfoyens@gmail.com. A bientôt



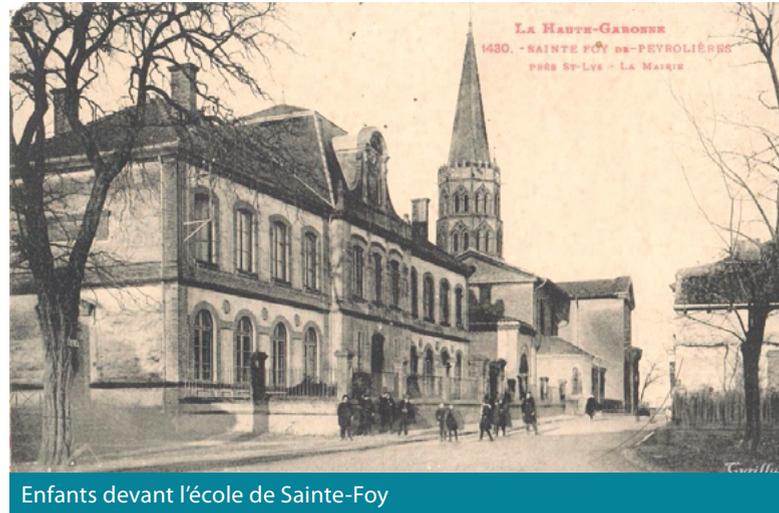
Ecoles fermées, mesures sanitaires...

il y a 100 ans, c'était cela aussi !!

Rentrée scolaire de 1918 : les élèves attendent la victoire et le retour des papas, des oncles ou des frères qui sont partis à la guerre. Mais une autre catastrophe touche la plupart des familles : l'épidémie de grippe qui sévit depuis quelques mois.

A Paris, on décide « d'énergiques mesures de désinfection et le renvoi chez leurs parents, d'enfants chez lesquels apparaîtraient les premiers symptômes » (Le Petit Parisien, 17 /10/1918). À Lyon, la rentrée des classes est repoussée au ... 11 novembre !

« La Dépêche », le 18 /01/1918 nous indique que...«...M. le préfet, par mesures de précaution, a ordonné la fermeture de toutes les écoles primaires, élémentaires et maternelles, publiques et privées de la Haute-Garonne à par-



Enfants devant l'école de Sainte-Foy

tir du lundi 21 octobre jusqu'au 3 novembre inclus. ». Même si certains témoignages démentent la fermeture effective de la totalité des écoles pendant cette quinzaine de jours, l'impact de cette épidémie a été important sur une

population qui sortait à peine de quatre ans de guerre. A Sainte-Foy en 1919, il y a eu autant de décès qu'en 1915, au milieu de la guerre.



Tous les dimanches

Marché de plein vent

de 8h à 12h30

Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières

Questionnaire communication

Pour nous aider à rester en contact en temps de crise mais aussi au quotidien...



Un grand merci à tous les foyers qui ont pris un peu de temps pour répondre à cette enquête.

Ils représentent 5% des foyers. Nous espérons que les 95% restants trouvent donc toute l'information qu'il leur faut au travers des supports de communication que nous proposons.

Parmi ceux qui ont répondu, 75% sont satisfaits, voire très satisfaits. Le site et le bulletin municipal sont pour eux les plus utiles pour être informés de la vie de la commune.

En cas d'urgence, ils souhaitent être contactés par messagerie électronique (mail) ou par mes-

sages téléphonique (SMS). Nous avons aussi noté de nouvelles propositions, dont certaines, comme la mise en place de la Newsletter sur le site internet communal sont dès à présent actives, abonnez-vous !

La crise sanitaire nous a aussi contraints à communiquer autrement. Nous pourrions envisager d'utiliser également d'autres moyens pour communiquer avec les habitants (visioconférence, vidéo sur YouTube...).

Nous étudions également la faisabilité de l'utilisation de l'application Panneapocket comme solution d'alerte et d'information à la population, déjà en place sur certaines communes du territoire.

J'achète local, j'achète dans ma zone !

La Région s'engage pour soutenir l'activité de proximité

S'il est important de s'intéresser à l'offre alimentaire locale, toute l'activité de proximité mérite aussi notre attention. A signaler l'initiative originale de la Région sous l'appellation humoristique « Dans Ma Zone ».

De quoi s'agit-il ? DansMaZone est un site internet qui regroupe tous les commerçants, artisans et fabricants locaux qui veulent s'y enregistrer et y créer leurs vitrines - c'est gratuit. Aujourd'hui plus de 4000 acteurs locaux et plus de



17000 produits sont proposés. A soutenir toute l'année sans modération.

C'est dans ma zone que cela se passe : <https://dansmazonelaregion.fr>

Pour l'alimentaire local : <https://tousoccitaniens.fr/>

La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieles.fr - Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23

Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.

Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h. (semaines impaires)

www.sainte-foy-de-peyrolieles.fr



Responsable de publication : François VIVES - Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72 - Imprimé sur papier PEFC. Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Isabelle BANACHE, Michel BRON, Carole CALL, Pascal DELCOUDERC, Amandine DELPECH, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Cassandre HAUTCOEUR, Julien FITTE, Antoine KAUFFESEIN, Frédéric NOUIS, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Coordination : Sylvie DUPIN